

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLLEGE GEORGES-CHAUMETON

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2015-2016

n° de séance : 1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du 05 Novembre 2015

de 17 h 55 à 19 h 00

Ordre du jour :

- Installation des commissions.
- Règlement intérieur du conseil d'administration.
- Rapport sur le fonctionnement pédagogique 2014-2015.
- Contrats et conventions.
- Tarifs fixés par le collège 2016.
- Subvention à l'association sportive.
- Décisions budgétaires modificatives.
- Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés.
- Questions diverses.

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 5 Novembre 2015

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE
CHEF D'ETABLISSEMENT	MARTIN Max	X			
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X			
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine	X			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :	- DEPARTEMENT		X		
		VEZIAN Marie-Dominique	X		
	- COMMUNE	MIRASSOU Jean-Jacques	X		
		ROUX Laurent	X		
	GODEAS Isabelle	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre	X			
	GELY Patricia		ex		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	GENDREU Aicha	X			
	TOBAJAS Charles	X			
	MARTY Olivier	X			
	JEAN-MARIE Rachel	X			
	PICARD Marion	X			
	PRIVAT Pierre	X			
	SARRAF Abdelhak	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	BONNAY Martine	X			
	PEYROUZET Michel	X			
	LACHURIE Nicole	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	GAVALDA Emmanuel	X			
	PASTEL Jacqueline	X			
	SALA Raphaël	X			
	SERRET-PERES Géraldine		X	TRAPIED	
	BRETON Véronique	X			
	FRINGS Céline	X			
	FIOT Magali	X			
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	ABERBACHE Sasha	X			
	CAGLIERIS Pierre	X			
	CHEVASSUS Léo	X			
TOTAL DES MEMBRES					30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h55.

Avec l'accord des membres du Conseil, Monsieur TOBAJAS, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation assure le secrétariat de séance.

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration et des différentes commissions pour l'année scolaire : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative et disciplinaire, CESC et commission restreinte des fonds sociaux.

Approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2015.

Aucune observation.

**Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 29 juin 2015 à l'unanimité.

VOIR ACTE N° 1

Adoption de l'ordre du jour.

**Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

VOIR ACTE N°4

Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Monsieur Le Principal soumet le règlement du conseil d'administration à l'approbation. Il souligne qu'il ne propose pas de modification par rapport à l'an passé.
Pas de question.

**Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Conseil d'Administration approuve son règlement intérieur à l'unanimité.

VOIR ACTE N°3

Rapport sur le fonctionnement pédagogique 2014-2015.

M. Le Principal souligne la baisse des effectifs qui se confirme, sauf arrivée massive de population, au vu des effectifs du primaire : ce qui n'est pas sans incidence sur les moyens. D'autre part, la session 2015 est un bon cru sur le plan des résultats aux examens et du point de vue des affectations : tous les élèves ayant une solution de poursuite d'études.

Pas de question.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le rapport sur le fonctionnement pédagogique 2014-15.

VOIR ACTE N° 5

Contrats et convention.

Convention avec l'association Rebonds.

Le Principal propose de renouveler notre collaboration avec l'association REBONDS dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive des 6^o et 5^o SEGPA. Monsieur MARTY explique qu'il s'agit de contractualiser un projet pédagogique et sportif à travers un cycle d'initiation au rugby. L'association met un éducateur sportif qualifié à la disposition des professeurs pour une co-animation de l'activité. L'action se conclue par un tournoi inter SEGPA. Le respect des règles, des partenaires et des adversaires et l'action collective sont des enjeux de cette action.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association REBONDS.

VOIR ACTE N° 7

Convention avec le lycée Stéphane HESSEL : DIMA

Après avoir rappelé l'organisation de la formation en DIMA Monsieur MARTIN demande l'autorisation de signer la convention avec le lycée S. Hessel pour la prise en charge d'Anthony HELOU.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le lycée S. HESSEL.

VOIR ACTE N° 2

18h25 : arrivée de M. ROUX.

Contrats et conventions. (cf annexe)

Monsieur ARFI, gestionnaire présente l'ensemble des contrats obligatoires ou facultatifs à prendre en compte dans le cadre de la maintenance et de l'entretien des installations, ainsi que du fonctionnement général de l'établissement. Monsieur GAVALDA, représentant FCPE, demande à ce que les membres du CA soient

destinataires de ces documents avant la séance. Monsieur le Principal entend la demande mais précise que la plupart des documents pourront être envoyés mais avec un décalage dans le temps avec la convocation.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise la passation des contrats et des conventions.

VOIR ACTE N° 7

Tarifs fixés par le collège pour 2016. (cf annexe)

Monsieur ARFI propose de reconduire sans modification les tarifs de 2015 : carte d'accès au restaurant scolaire, carnet de correspondance, manuels et ouvrages scolaires, dégradations...

Monsieur CHEVASSUS, représentant des élèves, demande des précisions sur l'emploi des recettes ainsi perçues. Monsieur MARTIN précise que les sommes servent à assurer en priorité le remplacement des matériels dégradés. En ce qui concerne les manuels scolaires c'est une dotation de l'Etat qui permet d'effectuer les achats et les remplacements de manuels. Cette dotation est très réduite depuis plusieurs années mais devrait être plus conséquente dans le cadre de la réforme et des modifications de programmes.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs des ventes et des prestations de service pour 2016.

VOIR ACTE N° 10

Subvention à l'association sportive.

Afin de préparer le budget 2016 Monsieur le Principal propose d'augmenter la subvention du collège à l'association sportive et de la porter à 1000€. Depuis plusieurs années les résultats sportifs justifient la participation de certains élèves aux championnats académiques voire nationaux. Comme l'explique monsieur MARTY, la mutualisation des dépenses au niveau de l'UNSS ne permet pas une prise en charge des dépenses qui en découlent. Malgré les aides de la mairie de l'Union et du collège, la trésorerie de l'association sportive est mise à mal. Parmi les différentes actions mises en œuvre la cotisation annuelle a été augmentée malgré la volonté de ne pas trop pénaliser les familles.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration accorde une subvention de 1000 € à l'association sportive du collège.

VOIR ACTE N° 9

Décisions budgétaires modificatives.

Présentation des D.BM. pour information : prise en compte de la subvention de 1200 € de la Fondation de France pour le dispositif relais et de la taxe d'apprentissage pour un montant de 415.20 €.

Monsieur le Gestionnaire propose, par précaution, un prélèvement sur fonds de roulement pour abonder le crédit nourriture et pour faire face aux divers remplacements de vaisselle. (DBM N°7)

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte la décision budgétaire modificative n° 7.

VOIR ACTE N° 6

Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

VOIR ACTE N° 11

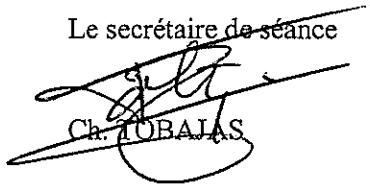
Madame BRETON, représentante de l'APEIU informe que l'association de parents renouvelle l'opération chocolats et sapin de Noël au profit des associations du collège.

Monsieur le Principal informe que suite à l'interpellation d'un parent d'élève, Monsieur le Maire de l'Union a fait procéder à une mesure des champs électromagnétiques. L'agence nationale des fréquences a mandaté le laboratoire EXEM : le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002. Niveau global d'exposition=1.02V/m pour une valeur limite la plus faible de 28V/m. (cf annexe)

L'ordre du jour est épuisé.

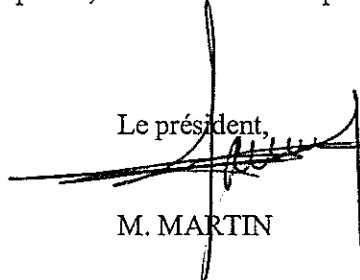
Après avoir remercié l'ensemble des membres pour leur participation, Monsieur le Principal lève la séance à 19h.

Le secrétaire de séance



Ch. TOBAJAS

Le président,



M. MARTIN

COLLEGE GEORGES CHAUMETON
RNE 0311094W
LISTE DES CONTRATS ET LICENCES ANNEE 2016

CATEGORIE ET OBJET	ENTREPRISE	SOUSCRIPTION ou EFFET	DUREE	MODE DE RECONDUCTION	MONTANT ANNUEL 2015	PREVISION 2016	SERVICE			code activité proposé par collectivité
--------------------	------------	--------------------------	-------	-------------------------	---------------------------	-------------------	---------	--	--	--

MAINTENANCE SECURITE/HYGIENE OBLIGATOIRE	ENTREPRISE	SOUSCRIPTION ou EFFET	DUREE	MODE DE RECONDUCTION	MONTANT ANNUEL 2015	PREVISION 2016	AP	ALO	SRH	code activité proposé par collectivité
Installations chauffage et production eau chaude	INDEX ENERGIE	01/01/16	1 an	tacite	1400	2150	X	2150	X	0MAOB
Système incendie/Desenfumage asservi SSI/Intrusion	ATEC	01/01/15	1 an	renouvelable 1 fois	2000	2080	X	1872	208	0MACB
Extincteurs	ISOGARD	04/01/10	1 an	expresse	935	972	X	972	X	0MAOB
Extraction vapeurs grasses hottes cuisine et laverie	GC 18	01/01/16	1 an	expresse	762	882	X	X	882	0MAOB
Dératisation, désinsectisation	TECHNIPURE	01/01/16	1 an	expresse	342	335	X	X	335	0CODV
Bacs à graisse, fosse à hydrocarbure, canalisations secteur collectif	SRA SAVAC	01/01/04	1 an	tacite	810	842	X	X	842	0MAOB
Equipements de cuisines : froid+cuisson+laverie	JLC	01/01/14	3 ans	expresse	3084	3084	X	X	3084	0MAOB
Portails et portillon	SAS	01/01/16	1 an	tacite	501	500	X	500	X	0MAOB

MAINTENANCE (HORS SECURITE) et AUTRE	ENTREPRISE	SOUSCRIPTION ou EFFET	DUREE	MODE DE RECONDUCTION	MONTANT ANNUEL 2015	PREVISION 2016	AP	ALO	SRH	code activité proposé par collectivité
Redevance EGIMMO logiciel gestion patrimoine	EFFI	juil-12	1 an	expresse	90	94	X	94	X	0CODV
Machine à affranchir	NEOPOST	22/12/09	4 ans	tacite chaque année	780	811	X	811	X	0CODV
Photocopieur salle professeurs	SHARP Business Systems France	01/01/14	3 ans	expresse	3050	3150	1650	X	X	0PHOT
							1500	X	X	0PHOT
Photocopieur administration	SHARP Business Systems France	01/01/14	3 ans	expresse	2950	3000	X	2500	X	0PHOT
							X	500	X	0PHOT
Enlèvement huiles usagées alimentaires	OLEO RECYCLING	01/01/13	1 an	tacite	160	166	X	X	166	0CODV
Enlèvements de déchets infirmerie	VEOLIA PROPRETE	01/01/13	1 an	tacite	200	208	X	208	X	0CODV
Assurances (véhicule, AED, Etablissement, stages élèves)	MAIF	01/01/13	1 an	expresse	1100	1144	X	1144	X	0ASSU
Logiciel gestion restaurant scolaire	TURBO INCB	01/01/16	3 ans	expresse	700	728	X	X	728	0CODV
Adhésion assistance Informatique (CRIA)	COLLEGE VOLTAIRE TARBES	2002	1 an	tacite	92	92	X	92	X	0GPMS
Adhésion assistance Informatique délocalisée académie de Toulouse (AIDAT)	AIDAT TOULOUSE NORD LGT STEPHANE HESSEL	2001	1 an	tacite	183	183	X	183	X	0GPMS
Enlèvements de déchets laboratoires	CHIMIREC SOCODELI	2007	1 an	expresse	500	520	520	X	X	0CODV
Abonnement boîte postale	LA POSTE	01/01/10	1 an	tacite	83	86	X	86	X	0CODV
Redevance Licences EDT et PRONOTE	INDEX EDUCATION	2 échéances différentes	1 an	expresse	1423	1480	1480	X	X	0CODV
Droits d'auteur reprographie	Centre Français Copie	Charge subventionnée	1 an	tacite	1185	1232	1232	X	X	13REP
Convention groupement comptable	AGENT COMPTABLE Lycée Raymond	01/01/11	1 an	tacite	318	331	X	331	X	0GPMS
Téléphonie fixe	COMPLETEL	01/01/14	3 ans	expresse	3100	3100	X	3100	X	0TELE
TOTAL					25748	27171	6382	14543	894	

DIVERS TARIFS ANNEE 2016 FIXES PAR L'ETABLISSEMENT

ACTE N° / DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2015

CARTES D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Carte de remplacement : 5.00 €

CARNETS DE CORRESPONDANCE

- Carnet de remplacement : 2.50 €

MANUELS SCOLAIRES

- Non restitution d'un manuel ou manuel inutilisable : valeur de remplacement
- Dégradation importante : forfait 8.00 € par manuel
- Dégradation légère : forfait 3.00 € par manuel

OUVRAGES CDI

- Ouvrage en prêt non restitué : valeur de remplacement

AUTRES DEGRADATIONS

- Valeur d'achat ou de remplacement des marchandises ou des équipements dégradés

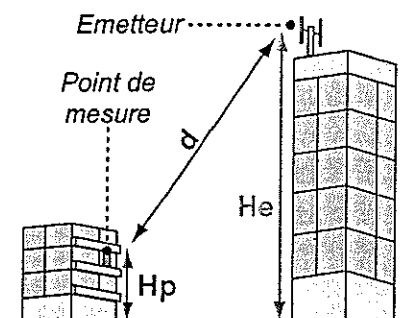
Fiche de mesure N° 123067 - Synthèse

Mesuré réalisée le 16/09/2015 à 14:34 Réf. dossier MCR 112192
 Par le laboratoire EXEM Réf. rapport laboratoire R_SO2106_1_1
 Localisation du point de mesure 9 Avenue des Pyrénées, 31240, L'UNION

Environnement Etablissement ouvert au public (Ecole, .. Mesure effectuée A l'extérieur
 Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-3

Positionnement des émetteurs visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 1.50 m



(Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

Emetteurs visibles du point de mesure	He (hauteur de l'émetteur)	d (distance point de mesure/émetteur)
Radiotéléphonie	31 m	64 m

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 1.02 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

Résultat de l'évaluation détaillée de l'exposition (cas B du protocole)

Une évaluation détaillée de l'exposition a été réalisée. Le résultat de ces mesures détaillées est présenté agrégé par service (colonne mesure), suivi, le cas échéant, du résultat d'un calcul d'extrapolation (colonne extrapolation). Seuls les résultats de mesure supérieurs à 0,05 V/m sont mentionnés.

Service	Bande de fréquence (MHz)	Mesure	Extrapolation	Valeur limite la plus faible du service
HF	0,1-30	-		28.00 V/m
PMR	30-87,5 (hors TV)	-		28.00 V/m
FM et Radio numérique (RNT)	87,5-108/174-223	-		28.00 V/m
PMR - balises	108-880 (hors TV et RNT)	-		28.00 V/m
TV	47-68/470-790	-		28.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 800	790-862	0.49 V/m	-	39.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 900	921-960	0.60 V/m	1.51 V/m	41.00 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	-		42.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 1800	1805-1880	0.10 V/m	0.26 V/m	58.00 V/m
DECT	1880-1900	-		59.00 V/m
Téléphonie mobile, bande 2100	2110-2170	0.44 V/m	1.23 V/m	61.00 V/m
Radar - BLR (Wimax)-LTE - FH	2200-6000 (hors WiFi)	0.10 V/m		61.00 V/m
Réseaux locaux radioélec. (Wifi)	2400-2483/5150-5350/5470-5 ..	-		61.00 V/m
Niveau total d'exposition pour les services considérés		0.90 V/m		

Observations

